



Bureau Communautaire du 7 décembre 2023 Délibération n°B_2023_058

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 1 décembre 2023, s'est réuni à Siège de l'OBC, Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 1 décembre 2023

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :

BLEHER Jean-Luc, LELIEVRE Pierrick, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, HURTEBIZE Didier, GENOUEL Fabrice

Absents ayant donné pouvoir (1) :

GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc

Absents excusés (4) :

STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, HERRY Marie-Hélène, MARCY Christelle, DE CHABANNES Alain

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HOURMAND

Objet : - Services aux familles - Adoption des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année 2024

Madame La Vice-présidente informe qu'un travail de réflexion a été mené pour envisager de nouvelles modalités de facturation aux familles.

La commission Services aux familles du 4 décembre 2023 a émis un avis favorable sur une révision des modalités de facturation au plus proche des revenus et selon un principe de coefficient multiplicateur : Quotient familial x coefficient multiplicateur = tarif (ex : 800 x 1.2 = 9.60 pour le tarif journée). Ce mode de calcul nécessite de définir le coefficient multiplicateur ainsi que les montants plancher et plafond.

Ces calculs permettent d'établir une tarification selon les tableaux ci-dessous :

ALSH 3/12 ANS	Coefficient	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas	1.20%	7.40 €	15.40 €
½ journée avec repas	1%	6 €	13 €
½ journée sans repas	0.7%	5 €	10 €
Forfait 5 jours	1.10%	30 €	70 €
Journée sortie		Tarif journée + 4€	
½ heure garderie	0.58 €	0.58 €	0.58 €
Hors territoire		+ 1 € / ½ journée	

TICKETS LOISIRS 8/15 ANS	Coefficient	Prix plancher	Prix plafond
Journée	0.9%	4	13
½ journée	0.7%	5	10
Journée sortie		Tarif journée + 4€	
Forfait 5 jours sortie	0.8%	23	65
Forfait 3 jours sortie	0.9%	14	41
½ heure garderie	0.58€	0.58€	0.58€
Hors territoire		+ 1€ / ½ journée	

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LES TARIFS 2024 des ALSH**
- **LA SUPPRESSION de la tarification journée bonus et stage pour cause d'utilisation très restreinte,**
- **L'APPLICATION de ces tarifs à compter du 10 janvier 2024,**
- **L'AUTORISATION du Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.**

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER